

CTIC Le dividende de la jeunesse – Critères d’admissibilité

Admissibilité des jeunes stagiaires:

1. Être âgé entre 18 et 30 ans.
2. Être un citoyen canadien, résident permanent ou titulaire d'un statut de réfugié et qui est légalement autorisé à travailler au Canada.
3. *Avoir terminé des études postsecondaires.
4. Actuellement sans emploi ou occuper un sous-emploi (emploi en dessous de son niveau de scolarité, en dehors de son domaine d'études et/ou occupant un emploi à temps partiel).
5. Le participant ne peut pas avoir travaillé auparavant pour l'entreprise postulant au programme DJ.
6. Être disponible afin d'assister et de suivre un programme de 32 semaines (4 semaines de cours de formation en ligne et 28 semaines de stage rémunéré).
 - a. **Capacité à participer à un programme de 25 semaines comprenant un stage rémunéré, une formation en ligne sur les compétences générales et une formation en ligne sur les compétences techniques.
7. Avoir la capacité de communiquer couramment dans l'une des langues officielles du Canada (au moins NCLC 7).
8. Avoir de bonnes compétences analytiques et logiques nécessaires pour effectuer des exercices de formation basés sur des projets et des scénarios.
9. Avoir la capacité de gérer plusieurs priorités concurrentes et de répondre avec succès aux exigences du programme.
10. Si vous êtes intéressé à suivre des cours de formation en développement Web complet ou en science des données, des aptitudes en mathématiques et des connaissances en technologies informatiques seront requises.

* Les résidents des Territoires du Nord (Yukon TN-O., Nunavut) ne sont pas tenus d'avoir un diplôme d'études postsecondaires.

**Applicable uniquement aux participants inscrits après le 1er octobre 2020.

Admissibilité de l'employeur hôte:

1. Organisation canadienne à but lucratif ou sans but lucratif comptant moins de 500 employés et possédant un statut légal au Canada.
2. Capable de fournir un stage pendant au moins 28 semaines ou 980 heures, avec un minimum de 35 heures par semaine
3. Doit avoir une couverture d'assurance appropriée (couverture d'assurance responsabilité civile générale).
4. Doit enregistrer le stagiaire dans son système de paie.
5. Le stagiaire ne peut pas avoir travaillé auparavant pour l'entreprise postulant au programme DJ.

6. Doit avoir un soutien administratif et la capacité de former et encadrer les participants afin d'améliorer et de maximiser leur expérience.
7. Doit soutenir les participants dans le développement et la mise en œuvre des activités de travail.